

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 11 avril à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la mairie de Bracieux, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE.

**Présents :**

**Les représentants des communes : 29 délégués :**

(Blois), M GONIN (Candé sur Beuvron), M MARCHAND (Cellettes), (Chailles), (Cheverny), M BOULAY (Chitenay), (Cormeray), M DELOISON (Cour-cheverny), (Les Montils), M SAUVAGE (Monthou sur Bièvre), M LEFORT (Saint Gervais la Forêt), (Sambin), (Seur), (Valaire), Mme ROUSSELET (Vineuil), (Chaon), (Chaumont sur Tharonne), M VUILLEMEY (Lamotte Beuvron), M ROCHUT (Nouan le Fuzelier), (Souvigny en Sologne), Mme MAROT (Vouzou), M BESSONNIER (Bauzy), M DESROCHES (Bracieux), M CHARLES (Courmemin), M MAURICE (Crouy sur Cosson), M MECHIN (Fontaines en Sologne), Mme HUARD (Huisseau sur Cosson), Mme VALOIS ( La ferté saint Cyr), M COELHO (Mont près Chambord), (Montlivault), (Neuvy), M SOULAIGRE (Saint Claude Diray), (Thoury), M BAUSSIÉ (Tour en Sologne), Mme CLEMENT (Mur de Sologne), M GIRAULT (Marcilly en Gault), M SIMON (Pierrefitte sur Sauldre), M MOREAU (Contres), M BESNE (Feing), (Fougères sur Bièvre), (Fresnes), M LORILLOT (Ouchamps), M PERCEVAL (Sassay), M BOURDILLON (Soings en Sologne) M LANDRY (Argent sur Sauldre), (Brinon sur Sauldre), (Clémont).

**Les représentants des EPCI à Fiscalité Propre : 19 délégués :**

M SARRADIN, M JOHANNET, M PATOURET (Agglopolys), M GOUBERT de CAUVILLE, M BOURDIN (CC Cœur de Sologne), M DEBUIGNE, Mme THOMAS, M TOUCHET, M GUILLOT (CC Grand Chambord), M FERRE (CC Romorantinais et Monestois), (CC Sologne des Rivières), M SIMON (CC Val de Cher Controis), M CASSIER ( CC Sauldre et Sologne), M D'ESPINAY SAINT LUC, M SAVALE, M DUPONT, (CC Sologne des Etangs), M GRUGIER, Mme DE PELICHY, M GILBERT (CC Portes de Sologne), M GOUJON, ( CC Val de Sully).

**Représenté(s) avec pouvoir(s) (1) :** M MAUNY (Montlivault) donne pouvoir à M SOULAIGRE (Saint Claude de Diray).

**Absents excusés :** M PAULLIAC, M LEVEAU (Chailles), M NEDELEC (Monthou sur Bièvre), M ALLARD ( Sambin ), M FROMET ( Vineuil ), M HUME, M FARDEAU (Souvigny en Sologne), M GRANGER (Ouchamps) Mme ROBERT, FRICHETEAU (Brinon sur Sauldre, M CHICOINEAU (Agglopolys), M DEGENEVE (Cœur de Sologne) Mme MICHOT, M MARTELLIERE (CC Val de Cher Controis), Mme SOULAT (CC Sauldre et Sologne), M TERRIER ( CC Sologne des Etangs) et Mme BRAGUE (CC val de Sully).

Membres :	78	Présents :	Pouvoirs :	Votants :
Communes :	47	29	1	30
EPCI à FP :	31	19	0	19

## **Ordre du jour :**

- **Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017 des huit syndicats de rivières dissous au 31 décembre 2017 :**
  - Syndicat du Beuvron Amont
  - Syndicat du Beuvron Centre Amont
  - Syndicat du Beuvron Centre aval
  - Syndicat du Beuvron Aval
  - Syndicat de la Vallée de la Bièvre
  - Syndicat du Bassin du Cosson du Loiret
  - Syndicat du Centre Cosson
  - Syndicat du bas Cosson
- **Affectation des résultats des syndicats dissous sur le SEBB**
- **Approbation du compte de gestion 2017 du SEBB**
- **Approbation du compte administratif 2017 du SEBB**
- **Affectation des résultats du SEBB**
- **Vote du Budget Primitif 2018**
- **Renouvellement du contrat informatique**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président ouvre la séance et propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- **Rétablissement du poste 6<sup>ème</sup> membre de bureau**
- **Demande de subvention – CTMA- indicateurs de suivi – CEN41**

Le comité syndical valide les deux points et sont rajoutés à l'ordre du jour.

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES SYNDICATS RIVIERES DISSOUS AU 31/12/2017**

Monsieur le Président remercie Madame MENARD, Trésorière, de sa présence et du travail accompli concernant la reprise de tous les comptes de gestion.

Monsieur JOHANNET, 1<sup>er</sup> Vice-Président présente les documents financiers préalablement remis à chaque membre présent. (Documents annexés au compte rendu)

Après avoir constatés les comptes administratifs et les résultats 2017 de chaque syndicat dissous, les délibérations suivantes sont adoptées pour :

- ✓ le compte de gestion,
- ✓ le compte administratif et les résultats 2017

## **SYNDICAT DU BEUVRON AMONT**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

**Dressé et présenté par Mme Annick MENARD, Receveur Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Fonctionnement	<b>REALISE 2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>30 031 €</b>		
Dépenses	<b>17 555,86 €</b>		
Résultat	<b>12 475,14 €</b>	<b>12 262,14 €</b>	<b>28 737,28 €</b>

Investissement	<b>REALISE 2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>0 €</b>		
Dépenses	<b>0 €</b>		
Résultat	<b>0 €</b>	<b>12 976,31 €</b>	<b>12 976,31 €</b>

En l'absence de Monsieur Gilles TEILLET, ancien président du Syndicat du Beuvron Amont, Monsieur le Président propose d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et les résultats du syndicat du Beuvron Amont.

## **SYNDICAT DU BEUVRON CENTRE AMONT**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

**Dressé et présenté par Mme Annick MENARD, Receveur Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Fonctionnement	<b>REALISE 2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>12 899,63 €</b>		
Dépenses	<b>18 246,21 €</b>		
Résultat	<b>- 5 346,58€</b>	<b>39 812,01 €</b>	<b>34 465,43 €</b>

Investissement	<b>REALISE 2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>0 €</b>		
Dépenses	<b>0 €</b>		
Résultat	<b>0 €</b>	<b>6 813,19 €</b>	<b>6 813,19 €</b>

Se retire de la salle, Monsieur Jean-Louis DUPONT, ancien président du Syndicat du Beuvron Centre Amont, et Monsieur le Président propose d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et les résultats du syndicat du Beuvron Centre Amont.

## **SYNDICAT DU BEUVRON CENTRE AVAL**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

**Dressé et présenté par Mme Annick MENARD, Receveur Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Fonctionnement	2017	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	2 070,76 €		
Dépenses	26 973,61 €		
Résultat	- 24 902,85 €	178 897,17 €	153 994,32 €

Investissement	2017	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	9 600,00 €		
Dépenses	9 551,75 €		
Résultat	48,25 €	8 393,36 €	8 441,61 €

Se retire de la salle, Monsieur Daniel DESROCHES, ancien président du Syndicat du Beuvron Centre Aval et Monsieur le Président propose d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et les résultats du Syndicat du Beuvron Centre Aval.

## **SYNDICAT DU BEUVRON AVAL**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

**Dressé et présenté par Mme Annick MENARD, Receveur Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Fonctionnement	<b>REALISE 2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>43 175,84 €</b>		
Dépenses	<b>24 012,30 €</b>		
Résultat	<b>19 763,54 €</b>	<b>26 752,73 €</b>	<b>45 916,57 €</b>

Investissement	<b>REALISE 2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>3 619,68 €</b>		
Dépenses	<b>2 857,57 €</b>		
Résultat	<b>762,11€</b>	<b>2 967,26 €</b>	<b>3 729,37 €</b>

Se retire de la salle, Monsieur Jean-Claude JOHANNET, ancien président du Syndicat du Beuvron Aval, et Monsieur le Président propose d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et les résultats du Syndicat du Beuvron Aval.

### **SYNDICAT DE LA BIEVRE**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

**Dressé et présenté par Mme Annick MENARD, Receveur Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Fonctionnement	<b>REALISE 2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>10 506,48 €</b>		
Dépenses	<b>23 691,62 €</b>		
Résultat	<b>- 13 185,56 €</b>	<b>27 441,24 €</b>	<b>14 255,78 €</b>

Investissement	<b>REALISE 2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>0,32 €</b>		
Dépenses	<b>13 830 €</b>		
Résultat	<b>- 13 829,68 €</b>	<b>9 621,55 €</b>	<b>- 4 208,13€</b>

En l'absence de Monsieur René CHICOINEAU, ancien président du Syndicat de la Bièvre, Monsieur le Président propose d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et les résultats du syndicat de la Bièvre.

## SYNDICAT DU BASSIN DU COSSON LOIRET

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

**Dressé et présenté par Mme Annick MENARD, Receveur Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Fonctionnement	<b>2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>21 154,85 €</b>		
Dépenses	<b>155 695 €</b>		
Résultat	<b>- 134 540,15 €</b>	<b>220 634,30 €</b>	<b>86 094,15 €</b>

Investissement	<b>2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>37 501,68 €</b>		
Dépenses	<b>13 598,38 €</b>		
Résultat	<b>23 903,30 €</b>	<b>7 697,38 €</b>	<b>31 600,68 €</b>

Se retire de la salle, Monsieur Bernard GILBERT, ancien président du Syndicat du Bassin du Cosson du Loiret, Monsieur le Président propose d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et les résultats du syndicat du Bassin du Cosson du Loiret.

## **SYNDICAT DU CENTRE COSSON**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

**Dressé et présenté par Mme Annick MENARD, Receveur Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Fonctionnement	<b>REALISE 2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>7 027,00 €</b>		
Dépenses	<b>8 169,82 €</b>		
Résultat	<b>- 1 142,82 €</b>	<b>2 641,33 €</b>	<b>1 498,51 €</b>

Investissement	<b>REALISE 2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>0</b>		
Dépenses	<b>0</b>		
Résultat	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Se retire de la salle, Madame Marie-Magdeleine VALOIS, ancienne présidente du Syndicat du Centre Cosson, Monsieur le Président propose d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et les résultats du Syndicat du Centre Cosson.

## **SYNDICAT DU BAS COSSON**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

**Dressé et présenté par Mme Annick MENARD, Receveur Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Fonctionnement	2017	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	30 018,00 €		
Dépenses	32 133,98 €		
Résultat	- 2 115,78 €	45 648,14 €	43 532,36 €

Investissement	2017	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	0		
Dépenses	2 528,00 €		
Résultat	- 2 528,00 €	2 476,43 €	51,57 €

Se retire de la salle, Monsieur Jean-Pierre SARRADIN, ancien président du Syndicat du Bas Cosson, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président propose d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et les résultats du Syndicat du Bas Cosson.

### **AFFECTATION DES RESULTATS DES SYNDICATS DISSOUS**

Les résultats des syndicats dissous sont affectés de la manière suivante :

- 1) Le total cumulé, des résultats de fonctionnement des syndicats de rivières dissous, de 408 494,40 € est reporté à la section de fonctionnement au R002 du budget primitif du SEBB.
- 2) Le total cumulé, des résultats d'investissement des syndicats de rivières dissous, de 59 301,46 € est reporté à la section d'investissement au R001 du budget primitif du SEBB.

### **SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

**Dressé et présenté par Mme Annick MENARD, Receveur Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Fonctionnement	<b>REALISE 2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>295 796,11 €</b>		
Dépenses	<b>352475,59 €</b>		
Résultat	<b>-56 679,48 €</b>	<b>133 484,75 €</b>	<b>76 805,27 €</b>

Investissement	<b>REALISE 2017</b>	Résultat antérieur	Résultat de clôture
Recettes	<b>64 542,06 €</b>		
Dépenses	<b>59 590,29 €</b>		
Résultat	<b>4 951,77 €</b>	<b>69 564,54 €</b>	<b>74 516,31 €</b>

Se retire de la salle, Monsieur Daniel DESROCHES, ancien président du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, Monsieur le Président propose d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et les résultats du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.

### **AFFECTATION DES RESULTATS DU SEBB**

Les résultats du SEBB sont affectés de la manière suivante :

- 1) L'excédent de fonctionnement de 76 805,27 € est affecté au R002
- 2) L'excédent d'investissement de 74 516,31 € est affecté au R001

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur JOHANNET, 1<sup>er</sup> Vice-Président présente les tableaux financiers du budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 présenté comme suit :

<b>BUDGET</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 479 752,44 €	1 479 752,44 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	204 150,17 €	204 150,17 €

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT PRESTATAIRE INFORMATIQUE**

Monsieur le Président informe le comité syndical que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service du contrat informatique est arrivé à échéance.

Considérant que la société informatique SEGILOG assure pleinement cette prestation,

Monsieur le Président propose de renouveler ce contrat pour 3 ans.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler le contrat d'acquisition des logiciels et de prestations de service avec la société SEGILOG,
- Charge Monsieur le Président de signer les pièces se rapportant à cette affaire.

## **RETABLISSEMENT DU POSTE DE 6<sup>ème</sup> MEMBRE DE BUREAU**

Considérant l'installation du nouveau comité syndical en date du 20 février dernier,

Considérant la délibération en date du 20 février 2018, créant 6 postes de vice-présidents et 6 postes de membres du bureau,

Considérant qu'aucun candidat ne s'était déclaré lors de la séance du 21 mars dernier, le poste de 6<sup>ème</sup> membre de bureau avait été supprimé.

Monsieur le Président informe que Monsieur BOURDIN Claude, ancien délégué du SEBB et ancien membre du Syndicat du Beuvron Amont fait acte de candidature pour le poste de 6<sup>ème</sup> membre de Bureau.

Monsieur le Président propose de rétablir le poste de 6<sup>ème</sup> membre de bureau et propose la candidature de Monsieur BOURDIN Claude.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- de rétablir le poste de 6<sup>ème</sup> membre de bureau.
- Et désigne, Monsieur BOURDIN Claude, 6<sup>ème</sup> membre de Bureau.

## **INDICATEURS DE SUIVI – CEN41**

Monsieur le Président rappelle que le Conservatoire des Espaces Naturels de Loir-et-Cher est signataire du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin du Beuvron pour une opération de reconnexion d'une zone humide par recharge du Mardereau à Fontaines-en-Sologne.

Cette opération est inscrite dans le contrat dans une ligne spécifique « restauration de zones humides ».

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a signalé au SEBB que les actions de suivi de ces travaux ne pouvaient pas être financées sur la même ligne.

Monsieur le Président propose que les actions de suivi soient intégrées à celles du SEBB. Le SEBB devient maître d'ouvrage de l'opération, reçoit les subventions prévues et fait payer le solde au CEN41 grâce à une convention.

Coût total prévisionnel sur la période 2017-2021 : 9 606 €

Subvention prévisionnelle Agence de l'Eau Loire Bretagne : 60% soit 5 763.60 €

Subvention prévisionnelle Région Centre Val de Loire : 20% soit 1921.20 €

Solde CEN 41 : 20% soit 1921.20 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte de devenir maître d'ouvrage des actions de suivi des travaux du CEN41 dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**GESTION DES EMBACLES :** Monsieur le Président donne lecture d'une nouvelle note de service permettant de définir les points concernant la gestion des embâcles. (Note ci-jointe).

**SIGNATURES :** Suivent les signatures des délégués présents concernant les documents budgétaires.

*Fin de la séance 19h05.*

*La séance est clôturée par le verre de l'amitié.*